

Pause AESH

NOTE SYNTHETIQUE DES SUJETS EVOQUÉS



Quelle place et quelles missions pour les AESH ?

L'AESH peut adopter des missions I ou Mut au quotidien, cela dépend de la notification MDPH des élèves.

La collaboration PE et AESH est parfois complexe. Manque de reconnaissance. La formation des PE contient-elle un module concernant ce binôme ?

Les résultats du questionnaire communiqué pour la formation des AESH ne reflète pas toujours la relation de classe.

Présence de l'AESH sur le temps méridien : cantine.

Temps sous la responsabilité de la commune et non de l'Education Nationale. Les contrats sont différents.

Accompagner un élève au lycée, jusqu'au BAC.

L'accompagnement peut être compliqué, tant pour l'emploi du temps (EDT) que face aux différentes matières. Présence possible en ateliers techniques.

Les EDT peuvent parfois être "déstructurés", cela entraîne de nombreux déplacements de la part de l'AESH. Mais ils peuvent permettre de cibler les accompagnements au plus près des besoins des élèves, dans les matières nécessaires.

L'adaptation des supports comme des tâches demandées aux élèves relèvent de la responsabilité des enseignants.

Ressources/ Sites internet communiqués par un collègue (liens actifs) :

- Réseau Canopé
- Maternales (cycle 1)
- CANAL AUTISME
- DESSINEMOIUNEHISTOIRE

D'autres liens conseillés par l'ASH:

- Les Fondamentaux
- La Digitale
- Posters Ecole Inclusive
- Padlet Ressources EBEP

Prochains sujets : Quelles formations possibles pour les AESH ?